

*Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servatis
hujus apostolicae cathedrae doctrinis innitai.* (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
*Libenter etiam persequimini Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis
adhærere qua ab hac Sancta Sede catholica scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE	» 10	19	36
	ITALIE, ESPAGNE			
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
ETATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE SACRÉ-CŒUR ET MONTMARTRE

Il y a quelques jours le *Confédéré* poussait le cynisme et l'impunité jusqu'à reproduire un article infâme du *Rappel* contre le Sacré-Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous voulons aujourd'hui faire amende honorable à tout ce qu'il y a de plus sacré pour nous en reproduisant quelques pages d'un grand écrivain récemment converti : *Paul Féval*.

Puisque c'est de Paris que vient l'attaque impie, c'est à Paris que nous demandons l'expiation de ces horreurs des nouveaux Judas.

C'était à l'heure la plus cruelle de nos désastres. Un chrétien isolé et volontairement inconnu reçut ce rayon dans la nuit de son âme, navrée par l'immense malheur de la patrie. Ce chrétien était exempt de colère au point d'avoir foi dans la bonne volonté de Gambetta qui usurpait alors le gouvernement de la France. Il ne mettait point en doute son patriotisme, mais il le voyait, comme tout le monde, lamentablement inférieur à sa tâche, disperser nos suprêmes ressources, paralyser nos soldats, annihilés nos généraux et redoubler de forfanterie à mesure que son impuissance pesait plus cruellement sur l'agonie de son pays. Tout était désespéré; Bourbaki tombait dans l'est au bruit de l'orgie garibaldienne; Chanzu n'avait plus de soldats. La plus vaillante nation du monde râlait son dernier soupir... Le chrétien inconnu, tout seul et sans mission, usurpateur aussi, agenouillé aux pieds d'un crucifix dans une chambre d'hôtellerie, voua cette ruine si chère au Cœur très sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Oh ! certes, pour une multitude de gens que je n'ai point à blâmer, moi qui partageais hier une partie de leurs timidités, il y a là de quoi sourire. Que Dieu éclaire seulement ceux qui sont encore aveuglés par le bandeau qui était sur mes yeux ! Il faut prêter ardemment, pardonner du fond de l'âme, aimer surtout, aimer ceux-là même qu'on est obligé de combattre. Telle est la loi : Nous entrons dans cette immense d'amour où les hommes se réconcilieront, parce qu'elle est le Cœur de Dieu !

Le chrétien, l'inconnu qui n'a pas voulu donner son nom à son œuvre pria et vit une heure au-dessus de lui-même. Comme son isolement lui pesait, il se confia à une âme

sœur : ils furent deux chrétiens pour conspirer la délivrance, et ils ouvrirent leurs consciences à Mgr Pie, l'éloquent évêque de Poitiers, qui bénit la belle folie de leurs espoirs.

Et ils travaillèrent, et ils furent dix ; un fils éloquent de saint Dominique leur prédia le succès : un saint religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Ramière, les conseilla et les guida : Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, les encouragea de sa parole bénie, et je ne sais comment, par toute la France, où les communications étaient alors si difficiles, l'idée se propagea comme une traînée de grâce.

Dans l'esprit des fondateurs c'était une œuvre d'expiation. Il y avait des siècles que Paris et la France oubliaient Dieu. La basilique allait porter le témoignage de la composition. « Elle s'éleva, fut-il dit, dans la ville coupable et châtiée, comme une amende honorable faite sur le lieu d'un crime. En même temps, elle repoussera les dangers du présent, elle servira de leçon pour l'avenir, elle apprendra au monde nos malheurs, notre repentir, et, s'il plaît à Dieu, notre délivrance. »

Il fut dit encore : « En nous éloignant du Seigneur, nous avons vu la vie se retirer de nous : puissance, énergie, dévouement, habileté, tout a disparu avec la foi. Revenons puiser notre vie sociale à sa véritable source, au cœur de Jésus-Christ, d'où est sorti le sang divin qui a régénéré le monde naturel et surnaturel... »

Le Vou national est une belle chose, mais, est-elle bien de notre temps ? La basilique n'aurait jamais bâtie, et si elle est bâtie, elle sera détruite. C'est un défi trop hardi, jeté à la victorieuse coalition formée par le doute, l'indifférence et l'incrédulité. Vous proclamez vous-même que tous ceux qui ne sont pas avec vous sont contre vous. Eh bien ! dans ce siècle de nuances, de compromis, d'alliages, d'amointrissements et de reculades, où toute créature humaine marchande le devoir, discute le dévouement et se damne intelligemment, selon les règles de la plus sage prudence, élever cette Basilique au Sacré-Cœur, c'est une folie.

A cela nous répondons : Pleurons sur les hommes et ne pleurons que sur les hommes. En Dieu tout est beau,

force et durée. Rien ne chancelle en Dieu ni ne meurt. Va, ne sois pas prudent quand il s'agit de Dieu. Aime-le, si tu peux, pardessus toutes choses, et ne lui prête jamais la protection de ta sagesse.

Tu vis dans le siècle des sages, raisonnablement affolés, des savants qui n'ignorent rien, sinon le principe de toute science, au milieu des esprits sonores qui se croient profonds parce qu'ils sont creux, et tu entends tout à coup les coryphées du doute pousser au long des jours le cri de leur stupeur parce que des rassemblements de croyants, immenses et sans cesse renouvelés, entreprennent voyages sur voyages, sans autre but que d'aller en foule, priant et chantant, adorer le cœur de Dieu, sur les hauteurs de Montmartre et à Parez.

Ils demandent en baisant la terre, devant le Saint Cœur, à Paray-le-Monial, non point du tout le châtiement de ceux qui haïssent en aveugles et qui triomphent de leur propre malheur, mais leur retour au bonheur et à la lumière. Et voilà que les mêmes pélerins, et d'autres, plus innombrables, tournent déjà leurs yeux vers Montmartre, la colline choisie d'où le grand amour de Jésus va descendre sur la France en torrents de bénédictions. Ils croient cela !

Ils vont venir, ils viennent déjà, et le temple du Vou National, dont les racines pénétreront la terre plus profondément que celles des Cèdres du Liban, n'est encore qu'en espoir. Que sera-ce quand notre archevêque aura semé le gland de pierre d'où s'élancera l'arbre avec tous ses rameaux ? Ils viendront alors par centaines. Et quand les premiers profils de l'œuvre apparaîtront au sommet de la montagne, tu les verras par milliers ; et quand le premier chant éclatera dans la nef consacrée, le mont tout entier, de la base au faite, se hérissera de vivants actes de foi.

Je sais que cela sera ; j'écoute dans l'avenir la fanfare pacifique vouant au cœur de mon Dieu le cœur du monde : c'est pour moi le cri de la résurrection ; il monte plus aigu que nos douleurs, plus profond que nos hontes et vaste comme nos espérances jusqu'au ciel qu'il envahit, poussé par des millions de poitrines. Ces cohues de fervents comptent la Providence !

... Il y a des menaces parmi ces promesses. Venons-nous seulement de dé-

couvrir, ce matin, la bataille qui se livre depuis près de dix-neuf siècles entre le Christ et satan ? Nous savons que notre ennemi prépare l'assaut ; il s'est vanté de sa force, il a raillé notre faiblesse, mais, Dieu soit loué, le triomphe a pour nous deux faces, dont l'une est le martyre ; nous prenons avec certitude la victoire où elle est, dans l'accomplissement, quel qu'il soit, de la divine volonté.

Nous avons peut-être, à nos heures, la même vision que les prophètes du mal. Nous voyons le flot de l'impunité monter contre nous comme une marée. Nous voyons l'inondation de la colère couvrir tout. Rien ne résiste à cette mort ; le cantique se tait, le temple s'écroule ; il ne reste du sanctuaire qu'un pan de mur juste assez haut et assez large pour y adosser les saints qui vont mourir. *Te Deum laudamus*.

Gloire à vous, Seigneur et Père, gloire, gloire ! oh ! gloire éternelle à votre adoré nom ! Ayez pitié de ce flux meurtrier qui se rue contre vos serviteurs ! Vous êtes mort, ô immortel pardon ! pour ces Ames en démeure ! Ayez pitié des bourreaux pour l'amour des victimes... Ayez, s'il est possible, pitié même des Judas.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 24 octobre.

Le militarisme commence à devenir dangereux. Jusqu'à présent cette imitation prussienne, après avoir été importée en Suisse, s'est bornée, il est vrai, à des sacrifices financiers, que le moloch militaire a l'habitude de dévorer.

Mais le militarisme n'a pas encore menacé la juridiction. Dans les derniers jours on a cependant eu l'occasion de constater un fait bien intéressant qui donne sujet à des réflexions sérieuses à tout citoyen suisse sans distinction de convictions religieuses ou politiques.

Voici de quoi il s'agit : Au commencement du mois de septembre passé, une brigade de la VI^{me} division a fait son cours de répétition dans le canton de Zurich. Après le licenciement des troupes, un milicien, appartenant sans doute au parti social démocratique, a publié dans la

17 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES DRAMES

DE

LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

CHAPITRE III

LES SAUVAGES DE PARIS

L'orateur embrassa d'un regard tout son auditoire, et reprit :

« Ce que vous êtes, je vais vous le dire. Vous faites partie de ce peuple de Paris, le plus intelligent, le plus impressionnable, le plus enfant, le plus dangereux des peuples. Vous êtes capables, tous tant que vous êtes, de vous priver de manger pour le mendiant qui passe, mais aussi vous êtes les fils et les frères de ceux qui arrachent, à certains jours, les pavés pour en faire des barricades. Je vous aime, parce que je crois qu'il est possible de faire battre votre cœur à toutes les grandes choses. Je vous aime comme les brebis

d'un bercail qui s'égarent souvent, mais que j'espère garder et ramener. Je vous aime surtout, parce que pour vous conduire vous prendrez, pour guide, non plus la nuée sombre de l'égoïsme, de l'incrédulité, de la haine, mais la colonne lumineuse de la foi, de l'espoir, et de l'amour qui nous guide, tristes pèlerins, dans la traversée de ce désert, au-delà duquel apparaît la terre promise.

« L'ouvrier est la force des villes, comme le paysan est la force vitale des campagnes, et c'est pour cela que je veux faire de vous les hommes du devoir, du courage. Il est des courants opposés dans la voie que vous suivez. Si vous n'êtes pas avec nous, vous serez contre nous.

— C'est vrai, murmura, sans en avoir conscience, le voisin de Maclou.

Celui-ci se pencha vers l'ouvrier qui lui avait ouvert la porte de la crypte, et lui demanda à voix basse :

— Comment s'appelle ce prêtre ?

— L'abbé Bernard.

— Merci, dit Maclou, qui croisa les bras sur sa poitrine et redevenait immobile.

Le jeune prêtre reprit :

« Je vous ai prévenus que je vous parlerais de moi. Aussi loin que me reportent mes souvenirs, je me rappelle une vieille maison moussue comme une chaumière, dont le toit était couvert de plus de pigeons que d'ardoises. Dans le jardin, cultivé avec un soin spécial, il y avait beaucoup de fleurs, en prévision des grandes fêtes ; puis, tout au fond du verger, des ruches bourdonnantes. Le colombier et le rucher voisinaient. Il me semble voir encore le vieux curé si doux, si beau, si simple, m'entraînant doucement dans la grande

allée de tilleuls, pour me faire répéter mes leçons. Je ne me souviens guère d'avoir étudié dans des chambres, excepté quand il pleuvait trop fort. L'abbé Lormel était l'objet d'un culte pour les humbles paroissiens des Bruyants. Ses jours se comptaient par des bienfaits ; il avait la simplicité des saints et la charité des Apôtres... Mon père, un de ses vieux amis, habitait à quelque distance des Bruyants ; il vivait d'une modique pension qui ne pouvait lui survivre, et il espérait avoir le temps de faire de moi un homme avant de quitter ce monde.

L'abbé Bernard s'arrêta un moment, moins pour rappeler ses souvenirs que pour étouffer le sanglot qui lui montait à la gorge, et sa voix tremblait quand il poursuivait :

« Un jour, mon père appela près du fauteuil qu'il ne quittait plus, un brave journalier du voisinage, et me confiant à celui-ci, il me dit d'une voix tremblante : — Bernard, va porter cette lettre à l'abbé Lormel, conforme-toi à ce qu'elle contient, car c'est l'expression de ma volonté... et maintenant agenouille-toi, car je veux te bénir. — Je me jetai à ses pieds, il posa sa main sur mon front, fit signe au journalier de m'emmener, et je sortis. Je ne devais plus le revoir... dans la crainte de m'attrister par le spectacle de son agonie, il m'avait éloigné. La lettre que je devais remettre au curé des Bruyants me léguait à lui comme un orphelin...

Encore une fois l'abbé Bernard s'interrompit, et cette fois il porta la main sur ses yeux.

« Le testament du mourant fut sacré pour le pauvre pasteur d'un indigent troupeau, et l'abbé Lormel m'adopta. Est-ce au spectacle de ses vertus, à l'influence qu'il ne tarda pas à exercer

sur moi, ou dois-je ma vocation à cet Esprit qui souffle où il veut ? Je ne me le demande pas, il me suffit de bénir le ciel qui me l'a donné... Une seule différence se manifesta vite entre mes rêves et ceux du digne prêtre, qui me voyait grandir à l'ombre du sanctuaire. Il me semblait qu'une cure de village serait insuffisante à mon zèle. Les pensées de l'adolescent ont toujours quelque chose d'héroïque. Je ne comprenais l'apostolat que couronné par le martyre. Mes yeux se tournèrent sans cesse vers cet autre monde, plus éclatant de soleil, embaumé de fleurs étranges, ombragé de forêts sombres comme la nuit. Je me transportais sans cesse au milieu de ces populations ignorantes et douces, ou sauvages et terribles sur lesquelles n'a pas lu ce soleil de la justice éternelle ; je me disais qu'il serait grand de suivre les traces généreuses des martyrs, et de cueillir une palme à l'arbre sacré que leur sang féconda. Mes lectures entretenaient en moi ces pensées. Je lisais tout à tour des livres de voyages et les annales glorieuses de la foi, racontant ses propres miracles.

« L'abbé Lormel me disait avec douceur, quand je l'entretenais de mes projets :

« Mon enfant, de quelque façon que la grâce nous inspire, elle est toujours la grâce ! Il faut d'humiles semeurs courbés sur le sillon du charrua paternel et de hardis explorateurs de rivages inconnus qui vont répandre la bonne nouvelle. Prends la trompette éclatante de l'ange, va crier dans le désert : « Aplaniissez les voies du Seigneur ! » Monte sur le Sinai pour y converser avec Dieu. Je suis un pauvre prêtre obscur, caché dans un village, qui ne semble pas plus grand dans ce monde que ne l'est l'œuf roulé

Tagwacht (organe de ce parti politique) un article, intitulé : *Gedankenspehne eines schweizerischen Wehrmannes* (aphorismes d'un milicien suisse). Cet article contenait, il est vrai, une critique très amère du militarisme en général, et spécialement ce soldat accusa quelques officiers et sous-officiers de la brigade d'avoir commis des actions déloyales.

Ce milicien social-démocrate est même allé jusqu'à écrire entre autres, qu'il faudrait mettre hors d'état de nuire certains éléments du militarisme, avant que ce ne fût trop tard. Comme il est facile à comprendre, ces aphorismes n'ont pas manqué de faire grand bruit, et la *Tagwacht* s'est vue engagée de modifier et de préciser plus tard les passages les plus forts, afin de ne plus faire craindre que le soldat ait eu l'intention de proclamer la mutinerie et l'assassinat. Mais M. Vogt, chef-rédacteur de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, avait jugé opportun d'écrire dans son journal que le collaborateur de la *Tagwacht* devrait être jugé par un tribunal militaire, et environ deux cents officiers et sous-officiers de la brigade zuricoise se sont en effet rassemblés le 17 octobre, à Zurich, pour arrêter qu'il serait adressé une plainte au Conseil fédéral, pour qu'il veuille bien faire des démarches contre la *Tagwacht* et protéger ses officiers dévoués. Abstraction faite de cette manière d'exprimer leur dévouement à une autorité fédérale, qui est substituée à la patrie, qui seule a le droit de demander le dévouement de ses officiers ou citoyens, il faut constater que ces pétitionnaires, mis de temps en temps dans l'uniforme militaire, se sont permis quelque chose qui n'est pas du tout conforme à la Constitution fédérale; car ces officiers, qui sont en même temps et avant tout citoyens suisses, ont demandé au Conseil fédéral, qu'un délit de presse — s'il y en a — soit jugé par un tribunal fédéral ou militaire.

Cette demande est d'abord en contradiction avec l'art. 55 de la Constitution fédérale, portant :

« La liberté de la presse est garantie. Toutefois les lois cantonales statuent les mesures nécessaires à la répression des abus; ces lois sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral. La Confédération peut aussi statuer des peines pour réprimer les abus dirigés contre elle ou ses autorités »

Il est ensuite clair que personne ne s'avisera de dire que quelques officiers, soi-disant offensés, soient identiques avec la Confédération, moins encore que quelques fourriers prétendument ou effectivement offensés soient identiques avec une Autorité fédérale, dont il est question dans le 3^{me} alinéa de l'art. 55 ci-dessus mentionné. Une pareille interprétation n'est pas seulement en contradiction avec le bon sens, mais aussi avec les principes les plus simples de la jurisprudence. Mais il est enfin constaté que le milicien, lorsqu'il a publié ses aphorismes dans la *Tagwacht*, n'était plus en service militaire, aussi peu que les officiers et sous-officiers qui se disent offensés par l'article incriminé.

Quant à moi, j'avoue tout franchement, que je ne puis absolument pas comprendre comme M. Vogt, professeur du droit public à l'université zuricoise et chef-rédacteur de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, a pu émettre l'idée audacieuse que le malfaiteur soit traîné devant un tribunal militaire et jugé

ou justifié selon les usages de la guerre, lui qui était simple citoyen lorsqu'il a commis le crime ou le prétendu délit de presse. Il faut donc espérer que le haut Conseil fédéral saura réfuter catégoriquement cette prétention de quelques citoyens mal instruits, car l'art. 58 de la Constitution fédérale met un frein à tout empressement inopportun vis à vis du moloch militaire. Car cet art. 58 dit :

« Nul ne peut être distrait de son juge naturel (voir l'art. 55). En conséquence, il ne pourra être établi de tribunaux extraordinaires »

Il est évident que la loi fondamentale ne reconnaît aucune exception à la règle, et que la Constitution fédérale statue que le tribunal cantonal de Zurich est la seule autorité compétente qui puisse juger le délit de presse commis par la *Tagwacht*; et il va sans dire que la Constitution ne fait aucune distinction entre radicaux, libéraux, conservateurs ou social-démocrates, pour lesquels on n'a pas encore fait des lois d'exception dans notre Confédération, comme on l'a fait en Allemagne.

La Constitution fédérale n'a d'ailleurs créé que l'armée une, sans nous donner la juridiction unifiée; en d'autres termes, nous n'avons pas encore l'unification du droit; de sorte que la juridiction est encore l'affaire des cantons; elle n'est pas de la compétence de la Confédération, moins encore du moloch militaire qui doit en attendant se contenter de dévorer les sacrifices financiers, mais non la juridiction cantonale.

Si le Conseil fédéral devait céder, contre toute attente, à une pression si inqualifiable, immorale et non républicaine, la presse indépendante aurait le devoir de protester hautement et énergiquement contre une pareille violation de la liberté de la presse; car ce qui arrive aujourd'hui à un social-démocrate pourrait arriver demain à un conservateur, s'il osait critiquer le militarisme et ses extravagances à la prussienne. Pour supprimer la critique la plus justifiée, deux ou trois hommes de guerre helvétiques n'auraient qu'à se constituer comme « Confédération » ou comme « autorité fédérale », et toute critique serait envisagée comme *crimen læsæ majestatis* au préjudice du moloch militaire.

Espérons que nous ne sommes pas encore arrivés ou descendus à ce point; espérons aussi que le Conseil fédéral aura fait rentrer les désirs de quelques prétoriens suisses dans les limites de la légalité.

On dit que l'appétit vient en mangeant, mais il faut espérer que l'appétit, pour porter atteinte à la Constitution, n'est pas encore venu, et animé de cet espoir, il n'est qu'opportun de protester d'avance contre toute violation de notre loi fondamentale.

Le Conseil fédéral fera donc bien de répondre à ses très humbles officiers, qu'ils veulent s'adresser à la justice zuricoise, pour réparer leur honneur, si brusquement attaqué par le milicien de la *Tagwacht* et si maladroitement défendu par la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

Berne, 24 octobre.

L'ouvrier charpentier Baumgart, blessé l'autre jour par l'épaule de mouton de son camarade Bolliger, sur le chantier de M. Ingoldt, est mort hier matin à l'hôpital de l'Ile. La gangrène qui s'est mise dans

même temps que j'étudiais le persan, le chinois et l'hindoustani.

Je menais de front un travail énorme, colossal, devant lequel on trembla plus d'une fois de voir ma santé s'ébranler. Dieu me gardait, et je me sentais porté par les mains de ses anges. L'heure attendue, l'heure sacrée qui devait me donner à Dieu et aux hommes par l'apostolat sonna enfin. Mes maux furent liés de cette chaîne céleste qui nous attache à la croix pour le temps et pour l'éternité. Me agenouillant homme, je me relevai prêtre. Ce n'était plus moi qui vivais, c'était bien le Sauveur qui vivait en moi! Sa grâce consolatrice inonda mon âme comme un fleuve intarissable; le feu de la charité embrasait ma poitrine! Je brûlais d'un immense désir de commencer la tâche vers laquelle je tendais depuis l'éveil de mon intelligence. Encore quelques mois, et je devais être du nombre de ceux que l'on bénit pour le voyage dont si peu reviennent! Encore quelques mois et je partirais pour la Manthourie, la Perse ou les Indes, lorsque le hasard de la charité me conduisit dans une maison plus sombre qu'un gouffre, plus effroyable dans les mystères qu'elle recelait, que cette tour de Babel, dont les ouvriers ne pouvaient plus s'entendre, et qui plongeait, dans les entrailles du sol, ses escaliers gigantesques, tandis que nul ne pouvait terminer l'œuvre du doute et de l'orgueil.

Je trouvai là l'ignorance et la férocity des sauvages, la haine du bien, la soif du mal; des tribus d'hommes et de femmes qui n'avaient jamais franchi le seuil d'une église, et vivaient dans des désordres d'autant plus honteux qu'ils s'élevaient en pleine civilisation. Je rencontrai

l'avant-bras si gravement blessé a rendu impossible la guérison. Le regrettable ouvrier laisse dans la nécessité une femme depuis longtemps malade et plusieurs enfants (on me parle de cinq).

L'Arbeiterbund tiendra un congrès à Olten, dont l'ouverture est fixée au 6 novembre, pour délibérer sur la dissolution de la Société et la fondation d'un parti démocrate socialiste.

LÉGISLATION. — Une Commission nommée par le Conseil fédéral pour préparer un projet de loi transitoire entre les législations cantonales et le futur droit fédéral des obligations, siège en ce moment à Lausanne.

Cette Commission est présidée par le chef du département de Justice et Police, M. A. A. Derwert, conseiller fédéral. Elle est composée des professeurs Schneider et Fick (Zurich), Heuser (Bâle), Lehr (Lausanne), des conseillers nationaux Louis Ruchonnet et Niggeler, et de MM. Hoffmann et Cornaz, députés aux Etats.

Berne

Le Pays publie une lettre du fameux Schaffler, inspecteur scolaire du IX^e arrondissement, adressée aux Commissions d'école et aux corps enseignant, par laquelle lettre il interdit le catéchisme des écoles (sic), parce qu'il ne répond ni aux exigences pédagogiques (sic), ni aux prescriptions du plan d'études! (sic).

Pauvre Jura! Et le brave Schaffler recommande un ouvrage Martig renfermant, dit le Pays, des erreurs colossales et des impiétés, et le Pays en face d'un attentat si grave porté à la liberté religieuse ajoute :

« Les commissions d'écoles ont des devoirs impérieux. Pour peu qu'elles soient chrétiennes — protestantes ou catholiques — elles ne pourront tolérer l'usage du manuel Martig dans les classes dont elles ont la surveillance. Si elles se laissent aller à des concessions lâches et à des faiblesses inqualifiables, elles encourent à leur tour une responsabilité de conscience dont elles auront à répondre devant Dieu.

Qu'on y songe! Ce ne sont pas là des bagatelles. C'est la foi de la jeunesse de tout un pays qu'il s'agit de conserver. On l'a gardée jusqu'ici intacte, mais au prix de douleurs immenses et de sacrifices énormes. Est-ce le moment de se relâcher et de perdre, d'un coup, tout le bénéfice d'une lutte si longue et si vaillante?

Non, le Jura catholique restera ce qu'il doit être. Mais c'est aux parents à se lever et à parler aujourd'hui.

Nous signalons le péril : à eux de le conjurer!

La Société industrielle et commerciale de Thoun a décidé, à l'unanimité moins quatre voix, de rejeter la révision. Elle estime que par la révision on aurait vraisemblablement une banque nationale avec monopole, institution qui, en temps de crise, ne répondrait ni aux besoins de notre Etat fédératif, ni à ceux du commerce.

Zurich

M. C. Fürst, maître d'hôtel, son fils, sa fille et son gendre, M. Frohn, ont été arrêtés, comme nous l'avons annoncé, hier sous prévention d'être les auteurs de l'incendie qui,

dans la nuit du 4 au 5 novembre 1878, a détruit le beau restaurant construit sur le sommet de l'Uto-Kulm; le dommage immobilier causé par ce sinistre s'est élevé à 175,000 fr., et le mobilier était en outre assuré pour 60,000 fr. environ.

En raison de la position du principal accusé, qui tenait à Zurich l'hôtel de l'Epée, cette arrestation a produit une très pénible impression.

C'est à la suite d'une violente altercation qui a eu lieu, en présence du personnel de l'hôtel, entre Fürst et son gendre, lesquels ne vivaient pas, paraît-il, en bonne intelligence, qu'une enquête judiciaire a été ouverte et a motivé l'arrestation des prévenus. Fürst ayant dit que son gendre Frohn s'était fait payer par l'assurance un bijou qu'il avait encore en sa possession, Frohn, mis en demeure de s'expliquer, doit avoir avoué que c'était à l'instigation de son beau-père lui-même qu'il avait mis le feu au restaurant de l'Uto Kulm.

Le maître d'hôtel Fürst était un personnage très en vue par ses nombreuses constructions, sa vieille cave, son projet de canalisation de la ville et d'autres entreprises; il passait pour riche.

Soleure

Hier matin, l'éboulement d'un mur de soutènement a obstrué la voie sur une longueur de quelques pieds, près de la station de Langenhagbrücke, de sorte que le premier train venant de Bâle et a dû retourner en arrière. Le service a toutefois été promptement rétabli.

La Société libérale d'Olten a décidé d'élever un modeste monument à la mémoire du conseiller fédéral Munzinger.

Vaud

La Revue et le Nouvelliste publient leur numéro d'hier le texte suivant :

Votation du 31 octobre

PROCLAMATION

Chers concitoyens,

Le 31 octobre prochain, vous serez appelés à vous prononcer pour ou contre la révision de la Constitution fédérale.

Quelle sera l'attitude du canton de Vaud? Trois alternatives se présentent : S'abstenir totalement, voter oui ou non. Nous croyons devoir vous recommander de voter en grand nombre :

Parce que l'abstention sera toujours une mauvaise politique ou une mesure des plus extrêmes, qui, dans les circonstances actuelles, ferait le jeu de nos adversaires.

Nous repousserons la révision : Parce que le parti centralisateur, complètement battu en 1872, partiellement en 1874, vise aujourd'hui à prendre sa revanche.

Parce que, pour atteindre son but, ce parti recherchera les alliances les plus compromettantes, les plus opposées, aux principes démocratiques et libéraux que nous professons.

Parce qu'un grand nombre de députés, au. Chambres se sont détachés de ce même parti, poussés qu'ils étaient à le faire par le seul désir d'opérer un rapprochement entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Parce que tout imparfaite que soit cette

mations de ceux qui, captivés, attendris, écartaient l'apôtre parisien raconter la touchante histoire de sa vocation.

Maclou n'avait pas les bras croisés sur sa poitrine, une de ses mains cachait ses yeux. Peut-être recueillait-il mieux dans son âme les paroles de l'abbé Bernard, peut-être la douleur lui arrachait-elle des larmes dont il gardait le secret.

Le prêtre continua, avec une croissant enthousiasme :

— Et maintenant que vous savez qui je suis, venez à moi sans crainte, les plus malheureux d'entre vous seront le mieux accueillis. Je ne trouve sur mon cœur et dans mes lèvres que ces divines paroles : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et je vous soulagerai. » Ma grande joie, c'est de pouvoir me répéter, à la fin d'une journée : « J'ai rendu la paix à un esprit tourmenté, j'ai relevé vers le ciel une âme désespérée. Il me faut ma moisson quotidienne! Je suis un mauvais ouvrier de la vigne, et je ne mérite aucun salaire, si j'ai mal travaillé ou si mon travail n'a rien produit! Eh bien! si le voulez-vous savoir, vous qui m'écoutez d'une façon si attentive, je me sens presque triste ce soir. Vous êtes tous des hommes de bonne volonté, vous vous donnez à Dieu de vous-mêmes, je ne trouve rien à vaincre en vous! Je n'ai pas gagné le salaire de ma journée. J'aurais voulu trouver sur ma route un homme désespéré pour lui rendre l'espérance, un homme près de mourir dans l'angoisse pour lui donner la vie en Dieu!

A cet élan de charité répondit un sanglot déchirant.

par cette fourmi. La vocation est un don exceptionnel en lui-même, qu'est-ce donc quand cette vocation est celle des Évangélistes! Recueille-toi, prie, travaille! Peut-être dans toute ta vie n'apprendras-tu le *Fater* qu'à une seule créature ignorante des choses de Dieu! et cependant, si grand est le prix d'une âme que cela te suffirait au jour où tu rendras tes comptes au Seigneur! Cher enfant! il est beau de regarder toujours et sans fin du côté des sommets, ils sont plus éclatants que nos plaines! nous rapprochent davantage de Dieu!

La voix de l'abbé Bernard s'élevait élevée, elle vibrât sonore et puissante dans la chapelle souterraine. L'orateur tenait suspendues à ses lèvres les âmes de tous ceux qui l'écoutaient, et Maclou sentait descendre en lui un apaisement ineffable. — Quand je perdis mon second père, le maître de mon âme, reprit l'abbé Bernard, j'avais dix-huit ans! Je savais ce que le digne prêtre avait pu m'apprendre : le latin, le grec, la théologie, tout ce qu'avait ajouté à mon bagage scientifique le précepteur du fils de M. Montravers, un des riches propriétaires du pays : l'algèbre, la chimie l'anglais, l'allemand. C'était beaucoup déjà, ce n'était point assez. L'abbé Lormel m'instituait son légataire universel, il me savait pauvre, et redoutait que cette pauvreté entravât ma vocation. Hélas! il avait tant donné qu'il lui restait bien peu de chose! Ses ornements, sa chapelle et 4,000 fr. composaient toute sa fortune.

Je partis pour Paris, et j'entraînai au Séminaire, à ce séminaire de Saint-Sulpice, qui garde les hautes traditions de l'enseignement des clercs, et sur lequel semble planer l'âme du vénérable Olivier que j'avais mes études de théologie, en

constitution, le moment actuel ne serait pas opportun pour la réviser.

Parce que le peuple, pris dans son ensemble, ne réclame pas le remplacement de cette constitution par une nouvelle.

Nous repousserons la révision :

Parce que l'agitation inhérente à des modifications constitutionnelles ne nous permettrait pas de travailler à réparer les brèches occasionnées par la crise qui pèse depuis quelques années, sur notre agriculture, notre industrie et notre commerce.

Parce qu'une expérience de six années n'est pas suffisante pour condamner définitivement un acte aussi fondamental qu'une constitution.

Parce que le mouvement qui se produit aujourd'hui n'aboutirait qu'à une agitation stérile ou nuisible au développement normal de nos institutions.

Chers citoyens,

Participons en masse à la votation du 31 octobre, et déposons dans l'urne un énergieux **non**.

A défaut d'un enthousiasme que nous reconnaissons n'être pas de saison, laissons-nous inspirer par le seul sentiment du devoir.

Les fédéralistes de la Suisse entière ont besoin de nous pour lutter contre la centralisation ; ils réclament positivement notre concours.

Point d'abstentions !

Rappelons-nous la grande journée du 12 mai 1872 !

Portons-nous au scrutin en colonnes serrées et là, sans hésitation aucune, répondons à la question qui nous sera posée par un patriotique

NON

Neuchâtel

Le *National suisse*, organe du radicalisme neuchâtelois, fait un long article pour engager ses lecteurs à voter **non** dimanche. Ce n'est pas pour les mêmes raisons que nous. Il trouve que le parti radical suisse n'est pas assez uni, fort, puissant...

Eh ! Pourtant ce parti radical, au nom du progrès et de la liberté, n'a-t-il pas assez tyrannisé, persécuté les catholiques, en Suisse, et la souveraineté cantonale n'est-elle donc pas assez pillée ?

Judi soir, la poste de la Chaux-de-Fonds, qui part de Saignelégier à 5 heures, a versé en deça de Muriaux en suite de la rapture d'un essieu. Les voyageurs ont été quittes pour un retard d'une petite heure. On a dû quérir une autre voiture à Saignelégier.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 22 octobre.

Les républicains qui ne partagent pas les ardeurs anti-monastiques de M. Constans, pensent cependant que le gouvernement sera entraîné à la suivre jusqu'au bout et à compléter, *per fas et nefas*, l'exécution des décrets. Ils se fondent sur ce que le ministre s'est enlevé tout prétexte de reculer, lors même qu'il le voudrait, et s'est mis dans l'impossibilité de susciter une occasion quelconque d'attermoiements ou de transaction. M. de Freycinet, disent-ils, avait eu l'habileté d'en faire naître une ; la Déclaration des ordres religieux le faisait maître de la situation ; elle permettait de parlementer, de négocier, sans qu'il fallût pour cela aliéner la liberté d'action du pouvoir civil. On a commis, même au simple point de vue politique, une faute énorme en désavouant brutalement tout ce qu'il avait fait. Désormais, on ne s'arrêtera pas parce qu'on ne pourrait plus s'arrêter ; et quand un gouvernement n'est plus maître de n'aller qu'ou il veut, il est bien malade.

Le gouvernement prépare, pour être soumis à la Chambre, dès la rentrée, un exposé complet de l'état de la question des congrégations religieuses. Ce serait M. Cazot qui aurait mission de porter cet exposé à la tribune.

On se servira, comme argument de séance, du refus persistant que font les ordres de présenter leurs statuts, et de l'échec (prévu d'avance) des nouveaux pourparlers que le gouvernement a feint de vouloir ouvrir avec la cour de Rome.

qui avaient été nommés à la suite d'exécution du premier décret du 29 mars.

Le correspondant d'un journal républicain du Nord affirme avoir recueilli de la bouche d'un préfet en fonctions, le propos suivant :

« A aucun prix, je ne recommencerais la besogne qu'on m'a fait faire le 30 juin ; ce rôle là n'est pas français. »

On annonce que le jeune comte de Courte, attaché au ministère des affaires étrangères, vient de donner sa démission, ne voulant plus aucune fonction sous le gouvernement actuel.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes d'Angers, afin de lui fournir l'occasion d'un discours qui sera, dit-on déjà, bourré de déclarations pacifiques. Mais on convient que ce discours ne sera pas commode à faire, car la situation extérieure est loin de s'éclaircir et, au dire des officiers eux-mêmes, « nos gouvernants seraient bien embarrassés de faire connaître ce qu'il conviendrait de faire demain. »

Une correspondance républicaine ne se gêne pas pour dire que l'affaire Cissey a été soulevée comme un simple dérivatif, pour occuper l'opinion. Elle insiste sur ce point qu'il s'agit là d'un incident greffé sur l'affaire Wachter et demande quand on tirera celle-ci au clair, comme en bonne logique on devrait le faire tout d'abord.

L'attitude des officiers de la garnison de Nantes à l'égard de leur ancien commandant en chef, a produit une très vive impression dans le monde politique comme dans le monde militaire. Elle indique que les hommes les mieux placés pour connaître le général de Cissey n'ont voulu tenir nul compte des accusations dont il est l'objet ; c'est là un témoignage qui en vaut bien d'autres.

Le marché financier continue de montrer les meilleures dispositions par suite de la situation exceptionnelle des marchés monétaires de l'étranger, notamment de la place de Londres où le change est tombé inférieur de moitié au taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre.

Les consolidés anglais à 99 1/16 sont en hausse de 1/8, ce qui stimule nos fonds d'Etat et tout particulièrement l'emprunt 5 0/0.

En clôture il s'est produit quelques réalisations sur nos principales valeurs de crédit, mais le temps d'arrêt qui en résulte ne peut que les aider dans un nouveau mouvement de reprise à la hausse.

Il n'est pas exact que les Rédemptoristes du boulevard Ménilmontant fassent leurs préparatifs de départ.

On assure que M. Clément a formellement refusé de continuer à présider aux exécutions de congrégations. On a en conséquence résolu de charger les commissaires de quartier d'agir seuls désormais, mais ceux-ci élèvent beaucoup d'objections et on n'a pas pu vaincre encore complètement leurs répugnances.

Malgré une pluie battante, les curieux étaient très nombreux pendant toute la matinée, rue de la Santé chez les Capucins. Nous croyons savoir que les décrets ne vont être appliqués à cette Congrégation qu'en dernier lieu.

Chez les Franciscains, rue des Fourneaux, il y a une imposante cérémonie, ce matin. A cet effet, la congrégation, dont les membres sont préposés à la garde du Saint-Sépulchre à Jérusalem, avait arboré la bannière blanche ornée de cinq croix, signe distinctif des PP. Franciscains.

Demain samedi, une réunion de plusieurs religieux supérieurs doit avoir lieu à l'archevêché, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris.

Des sénateurs et des députés de la droite vont chaque jour exprimer aux religieux leur sympathie, et se mettre à leur disposition pour joindre leurs protestations à celles des congrégations.

P.S. — On se rappelle la lettre d'un maire d'une commune de Seine-et-Oise, M. Braçq de la Perrière, qui avait écrit une lettre dans laquelle il invitait les religieux dispersés à venir habiter son château, muni d'une forte grille, derrière laquelle il ne manquerait pas de se trouver en cas de besoin. Ce fonctionnaire municipal vient d'être frappé de révocation.

Les journaux républicains de ce soir annoncent que Mgr l'évêque de Valence va être cité en police correctionnelle pour outrages au gouvernement, dans une lettre adressée au sous-secrétaire d'Etat du ministre de l'intérieur.

FRANCE

On télégraphie de Béziers au *Messageur du Midi* du 19 octobre :

« L'huissier Olympe n'a pu encore trouver de fonctionnaire disposé à accepter la notification de la protestation des PP. Franciscains. Hier, M. le préfet lui-même a refusé à Montpellier d'en recevoir copie. »

ANGLETERRE

On se rappelle que le 12 septembre dernier, un dimanche, un paquet de dynamite fut trouvé, dans la soirée, sur la voie ferrée du London and Western railway, entre Bushey et Watford. La police de Londres vient de s'assurer que, le 2 septembre, de la dynamite a été achetée à Londres par un individu âgé de 40 à 45 ans, de taille assez élevée et corpulent, portant des moustaches noires et l'impériale.

On a ramassé dans une chambre d'hôtel un billet dont le *Times* reproduit le fac-simile, et dans lequel cet individu parle de matières explosives. On le recherche activement, et le gouvernement anglais fait publier un avis dans les journaux pour annoncer qu'il accordera une récompense de 100 liv. st. à toute personne qui mettra sur la trace du coupable ; la Compagnie de London and Western railway offre la même somme.

ALLEMAGNE

Jeudi après-midi, le train de Cologne à Berlin, partant de Dortmund à 5 h. 23, a déraillé non loin de cette dernière ville. La locomotive a été précipitée au bas du remblai ; plusieurs wagons ont été jetés les uns sur les autres et brisés. Le machiniste et un voyageur ont été tués ; vingt-six autres personnes sont plus ou moins grièvement blessées.

Le *Mercur de Westphalie* prétend savoir de source sûre qu'à l'occasion de la solennité de l'achèvement de la cathédrale de Cologne, l'empereur d'Allemagne avait l'intention de proclamer une amnistie pour les prêtres catholiques qui, par suite du *Culturkampf*, se sont trouvés en conflit avec les lois de l'Etat.

Cette feuille ajoute que ce projet d'amnistie préoccupait l'empereur depuis longtemps, mais que l'assemblée de Münster, les discours qui y ont été tenus, ainsi que l'adresse qui en est résultée et l'attitude prise par les ultramontains lors des fêtes du Dôme, l'ont détourné d'accomplir cet acte de mansuétude dans un moment où il aurait pu être considéré comme une faiblesse.

RUSSIE

La révision des comptes de la guerre de 1877-1878 donne lieu à bien des surprises. Nous avons relaté en son temps le scandaleux procès aux fournisseurs Horwez, Greger et Cohen, qui réclamaient 32 millions de roubles et qu'on a condamnés à en dégorger 5. Aujourd'hui on apprend l'arrestation à Odessa de l'intendant en chef de l'armée russe, Esvoschschinski, son secrétaire Boren et un millionnaire nommé Warschawski. Tous trois sont accusés d'avoir volé, à l'Etat, pendant le cours de la dernière campagne, la jolie somme de 22 millions de roubles, quelque chose comme 70 millions de francs.

CANTON DE FRIBOURG

On a déposé au bureau du *Fribourgeois de Bulle*, une somme de mille francs, avec la sommation suivante :

« Dans le N° 193 du 18 août de cette année, un correspondant de la *Gazette de Lausanne* a accusé un curé de V. dans le canton de Fribourg :

1° d'avoir, le 9 juin, à 8 heures du matin, refusé d'enterrer un des paroissiens dont le cercueil avait été porté hors de la maison mortuaire et qu'on a dû rentrer au milieu des murmures et de la consternation des assistants ;

2° d'avoir, il y a deux ans environ, refusé les prières et les chants solennels du suprême adieu à un autre de ses paroissiens.

Il y a quatorze prêtres dans le canton de Fribourg qui sont curés de V. Pour les défendre, le journal *la Liberté* a sommé à deux reprises la *Gazette de Lausanne* de nommer son correspondant qui garantit exacts ces deux faits de refus de sépulture, de donner en outre les noms des deux défunts et celui du curé. La *Gazette* a répondu par des faux-fuyants et des balivernes.

« Depuis lors, la calomnie a fait son chemin, et on accuse plusieurs curés. Il faut que cela finisse.

« Je dépose au bureau du *Fribourgeois* mille francs en sommant la *Gazette de Lau-*

sanne de déclarer le nom de son correspondant, le nom du curé de V. et les noms des deux défunts auxquels on a refusé la sépulture. Si le correspondant peut prouver qu'il a dit la vérité, on fera deux parts de la somme que je dépose : on donnera 500 fr. aux pauvres de la Tour-de-Trême et 500 à l'hospice des aveugles à Lausanne. Le tribunal du district où ces deux refus de sépulture doivent avoir eu lieu servira de juge dans cette affaire.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Rédacteur, publier cette sommation dans trois numéros consécutifs de votre journal : il nous faut le nom du correspondant, le nom du curé et les noms des deux défunts. Si la *Gazette de Lausanne* refuse d'indiquer ces noms, vous voudrez bien déclarer dans trois numéros consécutifs de votre journal, qu'elle a menti et que son correspondant est un lâche et vil calomniateur. »

Un fribourgeois catholique.

La Rédaction du *Fribourgeois* fait suivre cette sommation d'une déclaration ainsi conçue :

« Nous avons entendu bien des fois, ces jours derniers surtout, répéter l'accusation de la *Gazette de Lausanne* : après avoir écrasé les catholiques de la Tour-de-Trême pour l'enterrement d'un protestant, il paraît qu'on veut recommencer la lutte d'une manière plus déloyale encore. C'est indigne ! Il est triste de voir le journal protestant la *Gazette de Lausanne* prêter ses colonnes à des accusations mensongères et jeter ainsi un odieux soupçon sur quatorze curés du canton de Fribourg !

« Cela étant, nous nous faisons un devoir d'accepter le dépôt de ce millier de francs et d'imprimer la sommation qui l'accompagne. »

Bravo !

Un fâcheux événement est arrivé à Vuadens dans la nuit du 22 au 23 courant : un individu ivre d'eau-de-vie, redouté pour ses violences, s'est introduit dans une maison écartée dont le propriétaire était absent et s'est mis à briser les meubles en proférant des menaces. La femme et les enfants épouvantés s'élançèrent hors de la maison en appelant au secours. Un voisin accourut à leurs cris. C'est un homme d'une conduite exemplaire, considéré dans la commune, membre du conseil communal. Il se trouve bientôt aux prises avec le forcené qu'il cherchait à calmer. Après une courte lutte corps à corps, les deux combattants tombent ensemble dans une ruelle à côté de la maison.

Il paraît que dans cette chute, l'ivrogne a donné de la tête contre le mur ; il a perdu connaissance et dans la soirée il est décédé. L'autopsie a constaté que le crâne était fendu. Tout le monde dans la contrée plaint le brave homme qui, pour avoir rempli son devoir d'homme et de membre de l'autorité, se voit impliqué dans une enquête pour homicide involontaire.

Le Comité du Tir fédéral vient d'aviser officiellement le conseil d'Etat que cette fête s'ouvrira le 31 juillet 1881 pour être close le 10 août suivant.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Nous avons dit dans notre dernier numéro que des orages avaient fait leur réapparition malgré la saison avancée où nous sommes. L'orage de vendredi soir en particulier a éclaté avec une violence extrême sur la partie montagneuse du canton. Nous apprenons qu'une pluie torrentielle n'a cessé de tomber toute la nuit de vendredi à Planfayon et au Lac-noir. Elle paraît avoir continué le lendemain, samedi, car la Sarine dont les eaux étaient déjà passablement hautes dans la même journée a continué de grossir dans la matinée du dimanche où elle a atteint sa plus grande élévation.

Il faut remonter à l'année 1877 pour la trouver aussi grande ; elle était cependant bien inférieure aux grandes crues des années 1852, 1867 et 1870.

Toutefois valait-il la peine d'entreprendre une promenade au barrage ou par les ponts au Breiffeld ou à Lorette pour contempler la chute imposante de cette masse d'eau qui en deux superbes cascades se précipite du barrage avec un fracas retentissant et en répercutant au loin un sordid mugissement semblable au grondement du tonnerre qu'on entend dans le lointain. Hommes, femmes et enfants rivalisaient d'efforts pour arrêter avec de longues perches les troncs et les arbres déracinés que les flots bourbeux de la Sarine entraînaient avec eux. Ils ont pu faire une ample provision pour l'hiver.

Ces averse chaudes favorisent et activent la végétation ; surtout les semis de grains lèvent à plaisir. Les prairies reverdisent aussi comme au sortir de l'hiver. Les arbres et les arbustes ont leurs bourgeons gonflés comme à l'approche du printemps. Cependant cette température exception-

nellement douce qui pourrait nuire à la végétation en se prolongeant trop, n'a pas l'air de vouloir durer. Dimanche matin, le thermomètre montrait 10 degrés R. et dans la soirée l'atmosphère s'était si bien rafraîchie qu'il n'y avait plus que 3 degrés au-dessus de 0. Ce matin le thermomètre n'accusait plus que 2 degrés. Aussi n'avons-nous pas été surpris ce matin de voir nos sommets les plus élevés recouverts d'une nappe blanche.

On cite le fait que le personnel enseignant de la commune de Nussbaumen est entièrement originaire de l'endroit, qu'un des instituteurs a 45 ans de service, l'autre instituteur 40, et l'institutrice 39. Il n'y a donc pas eu de mutation dans ce village depuis une quarantaine d'années.

A Baden, ces jours derniers, un citoyen d'Ennetbaden, qui n'avait pas pu payer son dernier loyer, a été littéralement jeté sur la rue avec un fils et une femme malade âgée de 60 ans. Tous ont dû passer une nuit dehors.

Le budget cantonal pour 1881 accuse en recettes 738,500 fr. et en dépenses 744,500 fr.

A Weggis, mardi soir, un garçon de cinq ans qui jouait avec un fusil chargé a tué sa sœur âgée de 17 ans. La balle a pénétré dans la poitrine et la mort a été instantanée.

Dans la journée de jeudi, 14 courant, Elise Marbot, fille de Jean-Ulrich et de Marguerite-Elisabeth née Marer, âgée de dix-neuf ans, originaire de Busswyl, domiciliée à Malleray, a quitté la maison paternelle.

Malgré beaucoup de recherches, la pré-nommée n'a pu être découverte et jusqu'à ce jour elle n'est pas encore rentrée au domicile paternel.

Samedi, vers midi et demi, un incendie fut signalé à Châtel-Crésus et immédiatement la cloche d'alarme appela les habitants de Balle, Gruyère et des villages environnants au secours. Une maison et deux granges ont

été la proie des flammes. Ces immeubles appartenaient au syndic de l'endroit M. Jacques Barras. Un porc et des valeurs en billets de banque sont restés dans les flammes. C'est à la direction favorable du vent et à la pluie abondante que l'on doit que tout le village n'ait été détruit. On ne connaît pas encore certainement la cause du sinistre.

La plus grande partie du mobilier une somme de 12,000 fr., en espèces, cinq porcs sont restés dans les flammes. Dix pompes sont arrivées sur le lieu du sinistre.

Il est mort, ces derniers jours, dans un des faubourgs de Bâle, un maître relieur âgé, qui se disait grand d'Espagne; il s'appelait M. de Quenaudon. La figure du vieillard devenait toute mélancolique lorsqu'il racontait les malheurs qui avaient chassé ses ancêtres de la terre natale, premièrement en Bourgogne et de là à Bâle. Sur un caprice de la fortune, un descendant de la fière noblesse castillane vient de mourir ignoré dans une petite boutique de relieur de la ville de Bâle!

Chemins de fer de la Suisse-Occidentale

Longueur exploitée: 487 kilomètres

2^e dizaine du mois de septembre 1880

333,500 Voyageurs	Fr. 599,000
1,920 tonnes bagages,	» 58,000
66,300 Marchandises	» 508,500
	Fr. 1,165,500
Dizaine correspondante de 1879	1,207,000
Différence,	Fr. 41,500

Recettes à partir du 1^{er} janvier 1880 Fr. 8,946,630 60

Recettes à partir du 1^{er} janvier 1879 » 8,742,015 80

Différence, Fr. 204,614

M. SOUSSINS, Rédacteur.

A vendre

Une chasuble avec dalmatiques assorties en drap d'or mi-fin, entièrement neuves et à un prix modéré.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (383)

Le soussigné

recevrait 2 à 3 garçons désireux d'apprendre à fond la langue allemande. Logement et pension à prix très modéré. Soins paternels. S'adresser à M. Jacques Keller, régent supérieur à Wettingen (Argovie.) 7561 R (384)

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE DE GENÈVE

Depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802

AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES
Par M. le chanoine FLEURY
vicaire général.

Tome I et Tome II

Beau volume de 462 pages.
Prix : 5 fr. le vol.

NOTRE-DAME DE LOURDES

ET L'IMMACULÉE-CONCEPTION

A l'usage du clergé et des laïques instruits

Par le R. P. HILAIRE de Paris

Ex-Provicial et Custode général de l'Ordre des Prêtres-Mineurs, Capucin de la province de Lyon, Docteur en droit canonique et en théologie, Membre de l'Académie de la religion catholique, à Rome et missionnaire apostolique.

Prix : 6 fr.

LEON XIII

Première année de son pontificat
par M. l'abbé Charles-Sylvain

TABLE DES MATIÈRES. — Naissance et jeunesse de Joachim Pecci. — L'évêque de Pérouse. — Le conclave. — Couronnement de Léon XIII. — La politique de Léon XIII. — Léon XIII et le pouvoir temporel. — Léon XIII et les œuvres catholiques. — Léon XIII, les sciences et les arts. — Léon XIII et le monde catholique. — Portrait et physiognomie de Léon XIII. — Appendice (contenant les lettres encycliques)
Un vol. in 8°, en vente à l'Imprimerie catholique. Prix : 4 fr.

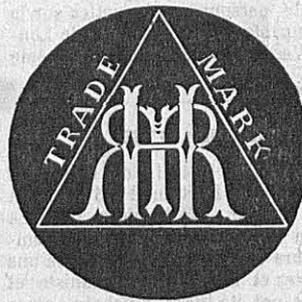
Occasion extraordinaire

Prix: 2 francs

HISTOIRE DE LA PÉRECUSSION RELIGIEUSE

DANS LE JURA 1873-1874-1875
Ouvrage en deux volumes.

Les annonces de l'extérieur du canton sont reçues par l'AGENCE HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève, Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc.



Rosseter's Hair-Restorer

est la seule préparation qui rend positivement aux cheveux gris ou blancs

leur couleur primitive, noire, brune ou blonde, quand l'âge ou la maladie la leur ont enlevée. Il assiste la nature en fournissant le fluide qui donne aux cheveux leur couleur naturelle ainsi que le lustre, la santé et la beauté de la jeunesse. Il détruit les pellicules et enlève les impuretés, empêche la chute des cheveux, en active la croissance et la force et les fait même repousser sur les places qui en sont dépourvus quand la racine y subsiste encore. Gardez-vous des contrefaçons vendues sous le nom de Rosseter. Le Rosseter authentique porta la marque de fabrique ci-dessus, en tête et sur la capsule, ainsi que le nom de B. R. Keith, sur les étiquettes allemandes ou anglaises. Vente en gros chez MM. L. Genquand et Cie., Successeur de Buss et Cie. Clermont et Fonet et Constant Eger, à Genève. (A 6980 X) (298)

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme Knuchel, rue de Romont, ou à J. Schneuwly, au Varis, N° 225. (274)

MOIS DES ÂMES DU PURGATOIRE

OUVRAGES

Sur le Purgatoire et sur les morts

Gardez-vous d'empêcher la miséricorde envers les morts (Ecc. vii, 37).

On vous remettra selon la mesure que vous aurez employée pour les autres (Luc vi, 38).

Les douleurs de la vie, la mort, le Purgatoire, espérance et consolation, par M. l'abbé POSTEL, prix : 2 fr. 80.

Les Auxiliaires du Purgatoire, par le P. BLOR, prix : 2 fr. 80.

Le Purgatoire, par le P. MURFORD, et le Purgatoire, par sainte CATHERINE DE GÈNES, publiés par le P. Marcel BOUÏX, de la Compagnie de Jésus, prix 1 fr. 50.

Le Cimetière et le Purgatoire, considérations pour l'octave et le mois des morts, suivies de prières et de pratiques de piété enrichies d'indulgences applicables aux âmes du Purgatoire, par P. ANDRIEU, curé de Melay, missionnaire du Sacré-Cœur, prix 1 fr. 50.

Mois consacré aux âmes du Purgatoire, pour conduire les fidèles dans les voies de la vie intérieure, précédé d'un exposé doctrinal touchant l'existence, le lieu et les peines du Purgatoire, comme fondement nécessaire aux considérations du mois, par M. l'abbé OLIVIER, docteur en théologie, prix 1 fr. 50.

Les consolations de la religion dans la perte des personnes qui nous sont chères,

par le chevalier Louis PROVANA DE COLLEGGNO, prix 2 fr.

Manuel complet de la dévotion envers les âmes du Purgatoire, par l'abbé F. F. DAUDE, prix 1 fr. 50.

Les merveilles divines dans les âmes du Purgatoire, par le P. G. ROSSIGNOLI, de la Compagnie de Jésus; ouvrage augmenté d'un recueil de prières pour les morts, par l'abbé V. POSTEL, prix 1 fr. 50.

Le dogme de la mort, ses splendeurs, ses délices, par B. GASSIAT, protonotaire apostolique, prix 50 centimes.

Le cimetière au XIX^e siècle ou le dernier mot des solidaires, par MGR GAUME, prix 2 fr.

Préparation à la mort ou considérations sur les vérités éternelles, utiles à tous les fidèles pour la méditation, et aux prêtres pour la prédication, par saint Alphonse de Liguori, traduction par L. J. DUJARDIN, prêtre de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, prix 1 fr. 80.

La vie n'est pas la vie ou la grande erreur du XIX^e siècle, par MGR GAUME, prix 2 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 23 OCTOBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	95 1/2	—	95 1/4	95 1/3	Suisse-Occidentale	—	132	134	135
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	99	priviligiées	—	485	488	488
1871	104 1/4	—	104 1/8	104 1/4	Central-Suisse	385	—	385	387
5 0/0 Italien	87 50	87 45	87 40	87 50	Nord-Est Suisse	—	206	207	208
5 0/0 Valais	—	—	1045	—	priviligiées	—	438	437	440
					Union Suisse	—	150	150	150
					Saint-Gothard	—	293	293	295
					Union priviligiées	—	—	386	391
					Comptoir d'escompte	—	—	—	605
					Banque du commerce	—	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	—	442	450
					Société suisse des chemins de fer	627	—	625	628
					Banque des chemins de fer	—	6602	6600	6610
					de Paris et Pays-Bas	—	1122	1122	1125
					Credit Lyonnais	970	—	967	970
					Association financière genevoise	—	780	—	—
					Omnium genevois	—	—	1250	1250
					Basler Bankverein	—	—	—	720
					Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—
					belge du gaz	—	—	512	—
					Gaz de Genève	548	—	545	550
					Marseille	682	—	680	685
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

22 Oct.	AU COMPTANT	23 Oct.
98 93	Consolidés	98 93
85 40	3 0/0 Français	85 65
120 45	5 0/0 id.	120 65
—	Or, à New-York	—
121 25	Argent à Londres	121 25
	A TERME	
85 85	3 0/0 Français	85 45
120 57	5 0/0 id.	120 77
86 60	5 0/0 Italien	87 05
—	3 0/0 Anglais	—
10 10	5 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	—
73 95	4 0/0 Autrichien	—
1142 50	Banque de Paris	1157 50
970	Credit Lyonnais	972 50
642 50	Mobilier français	—
1361 25	Credit foncier	1366 25
595	Mobilier espagnol	603 75
592 50	Autrichiens	—
1372 50	Gaz Parisien	1372 50
1288 75	Suez	1295